

**PROCES-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 juin 2025 - 19h00  
MAIRIE DE VILLEREVERSURE**

(Convocation faite le 23 juin 2025)

**Président** : M. Jordan GIRERD

**Présents** :

Mmes Céline AZNAR, Marianne BREVET, Chrystèle COURTHIAL, Raphaële FRISON, Danielle GUILLERMIN,  
Ms Jérôme CHURLET, Nicolas CLAIR, Daniel GAMEIRO, Jordan GIRERD,

**Absents** :

Mmes Marie-Pierre CHANEL, Cécile PIERRE  
Ms. Kévin FLAMANT, Mathias LAUGIER, Frédéric WALLE

**Pouvoirs** :

Cécile PIERRE à Mme Céline AZNAR

**Secrétaire de séance** : Raphaële FRISON

**Quorum** : 8 (atteint)

**Ordre du jour de la séance** :

1. CM du 12 mai 2025 – Approbation du procès-verbal (annexe jointe)
2. Décisions du Maire depuis le dernier Conseil Municipal (annexe jointe)
3. Institution et vie publique – présentation de l'ADMR du bilan de la micro-crèche
4. Finances – Admission en non-valeur (annexe jointe)
5. Finances -- Dossier subvention pour le local de chasse
6. Commissions – Point sur les dossiers en cours
7. Questions diverses



## OUVERTURE DE SÉANCE A 19H00



### **BILAN MICRO-CRECHE**

L'ADMR, représentée par Mme FOSSIRIER Véronique et Mr TOINARD Gérard, expose le bilan 2024 de la micro-crèche Vallées mômes à l'ensemble des membres du conseil municipal. Mme Fossirier présente le personnel, les horaires et conditions d'accueil des enfants et donne son bilan chiffré avec un graphique sur le taux de fréquentation, l'origine géographique des enfants inscrits, le bilan financier avec le taux d'occupation de 2024 de 43% et une simulation avec un taux de 60% en objectif ainsi que les projets pédagogiques entre autres. Elle nous explique aussi les critères de sélection d'un enfant par ordre : les horaires atypiques, les familles monoparentales, la fratrie puis la commune de résidence.

### **APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12/05/2025**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jordan GIRERD, Maire, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 12 mai 2025

### **DÉCISIONS DU MAIRE**

Le Conseil Municipal est informé des décisions du Maire depuis le dernier conseil :

N° décision	Date	Domaine	Objet
2025-025	12/05/2025	Finances	Approbation du devis n° DV00002220 en date du 24 avril 2025 de l'entreprise « TBM Groupe Innos » pour l'acquisition de 2 tabourets selle avec dossier pour les 2 atsem de l'école, d'un montant de 601.06€TTC
2025-026	12/05/2025	Finances	Approbation du devis n° S20250217 en date du 18 février 2025 de l'entreprise « AMC DIFFUSION » pour la fourniture et installation d'une aire de jeux inclusive, d'un montant de 69 505.80€TTC.
2025-027	12/05/2025	Finances	Approbation du devis n° S202412264 en date du 03 décembre 2024 de l'entreprise « AMC DIFFUSION » pour la fourniture de mobilier urbain (barrière et potelet) à l'école du Suran, d'un montant de 4 068€TTC.
2025-028	16/05/2025	Finances	Approbation du devis n° 0588 en date du 15 mai 2025 de l'entreprise « ADHÉ CUSTOM » pour le flocage du véhicule KANGOO d'un montant de 318€TTC.
2025-029	16/05/2025	Urbanisme	Non application du droit de préemption sur la parcelle cadastrée AH 200
2025-030	16/05/2025	Urbanisme	Non application du droit de préemption sur la parcelle cadastrée AD 209
2025-031	16/05/2025	Finances	Approbation du devis du 16 mai 2025 de M. CAILLE Christian de Duo CRISTAL pour l'animation musicale du repas CCAS du 06 décembre 2025 pour un montant de 350€
2025-032	23/05/2025	Finances	Approbation du devis n° DV232403328 en date du 22 mai 2025 de l'entreprise « PERDRISSET

			MOTOCULTURE » pour la révision de la tondeuse, d'un montant de 238.80€TTC.
2025-033	26/05/2025	Finances	Approbation du devis n° PC – 2025.19 en date du 23 mai 2025 du cabinet d'architecte « Ates architecture » pour le dépôt d'une demande de permis de construire d'un auvent à la salle des fêtes, honoraires d'un montant de 3 240€TTC.
2025- 034	02/06/2025	Finances	Approbation du devis n° 25009 en date du 26 mai 2025 de l'entreprise « 3 pi R » pour la pose d'un banc en pierre et bois, d'un montant de 252€TTC.
2025-035	05/06/2025	Urbanisme	Non application du droit de préemption sur les parcelles cadastrées AE 68, AE 70 et AE 165
2025-036	16/06/2025	Finances	Approbation du devis n°55/ 09.24 de l'entreprise « ARTISANS MENUISIERS SYMATH » (Villereversure) d'un montant de 2136.24€ TTC pour fourniture et modifications de la circulation et de l'accès à la salle d'attente dans le hall d'accueil du cabinet médical.

Toutes les décisions sont approuvées à l'unanimité.

**FINANCES**  
-  
**INSCRIPTION EN**  
**NON-VALEUR**

M. le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le contexte de cette demande.

Des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget principal de la ville. Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Il convient de les admettre en non-valeur.

L'admission en non-valeur est une mesure d'ordre budgétaire et comptable qui a pour but de faire disparaître des écritures de prise en charge du comptable public des créances irrécouvrables. Contrairement à la remise gracieuse, elle ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur revient à meilleure fortune.

Voici le détail des produits irrécouvrables de la liste n°1321120435 :

Année	Référence facture	Montant	Nature recette
2022	T-86	37.50€	Emplacement marché
<b>TOTAL ANNÉE 2025</b>		<b>37.50€</b>	

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Considérant les états des produits irrécouvrables dressés par le comptable public,

Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécutions,

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'assemblée délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessus pour un montant total de **37.50€**, correspondant à la liste des produits irrécouvrables n°1321120435 dressée par le comptable public.

**Un mandat au compte 6541** sera ordonnancé par le Maire.

**AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

**FINANCES**  
-  
**DÉPOT DE**  
**DEMANDES DE**  
**SUBVENTIONS**  
--  
**LOCAL DE**  
**CHASSE**

Le Maire expose au Conseil la nécessité pour l'association la « société de Chasse » d'entreprendre des travaux au local de chasse, appartenant à la commune. Et c'est en participant au salon des maires que celui-ci apprend qu'il est possible de demander une aide financière auprès de la Région.

Le projet consiste à une mise aux normes électriques, à remplacer les luminaires par des LEDS pour réduire la consommation électrique, à installer une alarme et poser des grilles de défense aux fenêtres pour sécuriser le bâtiment et également à remplacer des menuiseries pour réduire la consommation d'énergie.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant

**PLAN DE FINANCEMENT**

<b>Sources</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>	<b>Taux</b>
Fonds propres		2047.88 €	20%
Emprunts		0.00 €	
<b>Sous-total autofinancement</b>		<b>2 047.88 €</b>	<b>20%</b>
Etat - DETR	DETR	0.00 €	
Conseil régional	Région	8 000.00 €	80%
<b>Sous-Total subventions publique*</b>		<b>8 000.00€</b>	<b>80 %</b>
<b>Total TTC.</b>		<b>10 047.88 €</b>	<b>100.00 %</b>

\* dans la limite de 80%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ADOpte** le projet de rénovation énergétique et électrique du local de chasse, et les modalités de financement ;

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ;

**S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;

**AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

**Daniel GAMEIRO :**

-Projet relamping : suite au rendez-vous du 30 juin avec le SIEA pour présentation de l'étude :  
→ sur 80% des points lumineux, les ampoules peuvent être changées par des LED  
→ il reste 17 points lumineux dont les ampoules ne peuvent être changées mais dont la solution de remplacer complètement est prévue et comprise dans le budget de 75000€ de cette année. Les travaux débiteront donc fin d'année 2025.  
En conséquence, 100% des points lumineux seront en LED en 2026 dans le domaine de la voirie. Par rapport à la consommation de 2013, cela représente une baisse de 50% (soit 400 000€ d'économie en 10 ans).

⇒ Faire partie du SIEA est justifié

**Nicolas CLAIR :**

- La commission cadre de vie s'est réunie concernant la signalétique, en attente de la nouvelle proposition visuelle suite aux modifications apportées.  
- Le samedi 28 juin, visite du verger communal : la commune a reçu la commune de Druillat qui, après un beau moment d'échanges, propose la possibilité d'adhérer à une association qui récupère des outils cassés dans les déchetteries pour restaurer et recycler les vieux outils. Ces outils réparés permettraient de les utiliser pour entretenir le verger à moindre coût.  
- accueil le 13 juin de nouveaux habitants : temps d'échanges intéressants avec 2 couples installés à Valuisant et Noblens

**Raphaële FRISON :**

-InterCCAS :

- le 21 juin : 14 participants à l'escape Game, très apprécié par les jeunes, pour un coût de 358€. Bonne participation des jeunes et belle prestation de Défi 01.
- Dans le cadre de la semaine bleue, des ateliers sont prévus le 4 octobre sur le thème les bienfaits de la lecture (pour toutes les générations)
- Projet le 15 ou 22 ou 29 novembre : Intervenants avec une conférence sur les bienfaits de la lecture chez les séniors

- CCAS :

- Banc intergénérationnel (idée de l'association Villâge) : un banc sera installé vers le skate park, qui aura vue sur la résidence Séniors et sur l'école. Ce banc en pierre fabriqué par l'Association Villâge, devrait être installé pour ce vendredi 4 juillet (dernier jour d'école).
- Plan canicule : en lien avec l'ADMR, une liste sera faite pour recenser les personnes en situation de fragilité. Un message sera mis sur Panneau Pocket et le panneau d'affichage municipal, l'idée étant de les contacter ou de leur rendre visite.  
Jordan propose la salle du conseil municipal comme salle fraîcheur, les après-midis, pendant les temps d'ouverture de la mairie (14h-17h par exemple)

Arrivée de Marie-Pierre CHANEL à 19h50

- 3 projets :
  - Atelier équilibre avec Ain Sport Santé : avec un temps et ateliers d'information : le vendredi 19 septembre pour découverte et création de groupe pour 12 ateliers à raison d'un par semaine. Ces ateliers auraient lieu dans la salle des fêtes de 15 à 17h, à revoir
  - Après-midi jeu le 11 octobre avec le Secours Catholique, jeux intergénérationnels
  - 6 décembre : repas CCAS

**Céline AZNAR :**

RAS

**Marianne BREVET :**

RAS

**Jérôme CHURLET :**

-Voirie : les travaux pour l'assainissement de Noblens avancent mais rencontrent des difficultés : plusieurs problèmes avec la pose de l'émulsion, engendrés par les orages. Il a fallu recommencer à cause des intempéries.

Les travaux de Noblens ne sont pas finis mais les travaux d'enfouissement des lignes dans le quartier de l'Église commencent et ce pour 4 mois.

- La balayeuse achetée avec Simandre il y a 2 ans est en panne. Il a été décidé en commun accord de racheter celle de Treffort pour un montant de 4 000€

- Une commission infrastructure est à prévoir car le tracteur est en panne, la réparation s'élève à 20 000€. La question se pose entre réparer, acheter un nouveau tracteur ou prendre en location.

-La chicane a été déplacée, certains posent la question de son utilité. Daniel expose que la chicane ne fera jamais ralentir tout le monde mais si 80% des automobilistes modifient leur comportement, c'est gagné → Jérôme étudie une autre solution ou la pose d'un radar en plus (en attente de devis et offre promotionnelle)

**Chrystèle COURTHIAL :**

-Remercie pour l'aide à la taille des noisetiers.

- Remercie Jordan pour avoir contacté les bonnes personnes afin de sauver un vieux cheval souffrant d'arthrose aux pattes arrière et ayant été immobilisé pendant 3-4heures en plein soleil à la suite d'une crise aiguë.

**Danielle GUILLERMIN :**

- Fin de l'école le 04 juillet mais lundi avec les fortes chaleurs les parents qui le souhaitent pouvaient récupérer les enfants en fin de matinée. La sortie randonnée du jeudi 03 est annulée.

- Fête de l'école avec pour les CM2 qui rentent en 6<sup>ème</sup> en septembre la distribution d'une carte cadeau valable dans une enseigne de culture.

Vendredi midi est prévu le pique-nique de fin d'année scolaire

Raphaële demande des nouvelles de Dominique JACQUIN et de Virginie CONTI. Dominique devrait revenir en septembre à la fin de son congé longue maladie et Virginie, en congé maternité jusqu'en décembre, est remplacée par Akhasya VAROL.

-A la rentrée prochaine, 3 changements au niveau des enseignants et un changement de directeur Mr GRASSET est remplacé par Mme REVELUT. L'effectif de l'école sera de 167 élèves avec une bonne répartition des élèves dans les classes (entre 22 et 25 enfants par classe). On note une baisse notable du nombre d'enfants de Ramasse pour cette prochaine rentrée.

Malgré une tendance démographique à la baisse comme le souligne Nicolas, aucune crainte de fermeture de classe pour la rentrée.

**Jordan GIRERD :**

- Plusieurs mariages prévus et Jordan demande les disponibilités de chacun pour la présence en binôme avec Danielle ou lui.

→ le 5 juillet à 14h Daniel Gameiro se propose pour être en binôme avec Danielle Guillermin

→ le 12 juillet à 16h Chrystèle Courthial est disponible avec Danielle Guillermin

→ le 13 juillet à 11h30 Céline Aznar avec Jordan Girerd

→le 15 juillet renouvellement de vœux par Jordan Girerd

→le 22 août Jordan Girerd avec une secrétaire de mairie

-le14 juillet à 11h, cérémonie à la place du monument

-Bilan sur les prises de frelons : 63 fondatrices piégées avec les boîtes rouges et 122 par d'autres moyens. Au total 185 fondatrices, recensées par Mr Taverne le référent.

-Les travaux de pose d'appentis (cimetières et salle des fêtes) et de reprise d'étanchéité (école) par l'entreprise Bouhot sont terminés.

-A la suite de signature du PCS la sirène est remise en activité (tous les 1<sup>ers</sup> mercredis du mois à 12h).

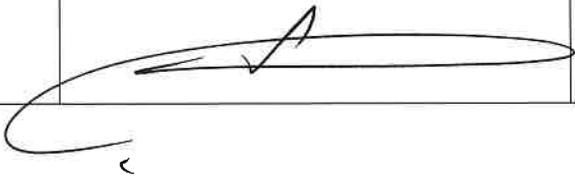
-L'entreprise Symath a remplacé les portes de sécurité à la salle Saint Alban et a effectué les réglages des volets roulants au cabinet médical.

En attente de devis pour poser des volets roulants à la cantine et la cuisine et pour le local de

l'antenne RASED aux ateliers communaux.  
-Visite le 29 octobre du Sénat le matin avec les questions du gouvernement et à 14h visite de l'Assemblée nationale : constitution d'un groupe de 7-8 personnes, inscription à transmettre. Raphaële redemande la parole pour informer de la prochaine collecte de sang le 17 juillet à Villereversure.

~~~~~  
**SÉANCE LEVÉE A 20H15**

**CONVOCAION DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**  
**👉 À définir**

|                  | <b>Le Maire</b>                                                                      | <b>La secrétaire de séance</b>                                                        |
|------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
|                  | M. Jordan GIRERD                                                                     | Mme Raphaële FRISON                                                                   |
| <b>Signature</b> |  |  |